

## Rapport sur le Comité de Jumelage

Vous avez choisi de dénoncer la convention qui liait le Comité de Jumelage à la commune pour la remplacer par une nouvelle. C'est bien sûr, votre droit et il n'y a rien de choquant à ce que, 15 ans après, il soit pertinent d'adapter une convention pour tenir compte des faiblesses constatées. De ce point de vue, pouvez-vous nous dire quelles sont justement les faiblesses que vous aviez identifiées ?

Mais à l'évidence pour vous, il ne s'agit pas de cela.

Votre proposition peut être résumée en une expression : reprise en main.

Même si, in fine, le Comité de Jumelage a donné son accord - mais comment pourrait-il faire autrement ? - sur la proposition que vous avez faite, vous savez bien le trouble qu'elle a causé, en particulier chez ceux engagés depuis longtemps.

A nouveau ce rapport démontre votre état d'esprit, votre conception de la démocratie, qui se résume en quatre points :

1. le maire et la municipalité ont raison sur tout, ils ont toutes les compétences
2. nous avons les moyens de faire plier tous les partenaires, car c'est nous qui finançons
3. les partenaires sont considérés à condition qu'ils soient des valets, qu'ils ne prennent pas d'initiative : Ils sont des petites mains.
4. Les bénéfices de toute action doivent être réalisés à la gloire exclusive de la municipalité.

Notre point de vue est le contraire : des contrats doivent préciser les finalités d'une action et fixer des objectifs. Mais chaque personne morale conserve une liberté dans la mise en œuvre. Ses initiatives profitent à tous ; la confiance réciproque est un gage de dynamisme, car elles permettent de mobiliser au mieux toutes les bonnes volontés. Le partenariat n'exclut pas le contrat ferme mais il doit être basé sur le respect et l'égalité.

Nous nous abstenons sur ce dossier.